



-3-

Éolien et patrimoine mondial



Engagements internationaux

Contenus minimaux d'un plan de gestion

- ➔ **Engagement des acteurs** pour mettre en œuvre le plan
- ➔ Évaluation initiale et état factuel de la valeur universelle exceptionnelle
- ➔ Présentation des **problèmes et défis** pour le maintien des valeurs du bien et de son intégrité (dans son contexte géographique local et socio-économique)
- ➔ **Ambition à long terme** pour le bien
- ➔ **Cadre réglementaire** et mesures à mettre en œuvre ou à introduire, ressources humaines et financières nécessaires, pour garantir l'intégrité du bien
- ➔ **Plan d'actions** (mesures de gestion)
- ➔ Evaluation et suivi



Engagements internationaux

Un suivi précis par la communauté internationale

➔ **Communication volontaire des Etats**

Communiquer le plus en amont possible sur tout projet « qui pourrait modifier la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un bien ».

Le contenu des études d'impacts portant sur des projets ou activités dans ou à proximité des biens est ainsi soumis à l'avis du Comité si cela est jugé nécessaire.

➔ **Rapports d'état de conservation**

Lorsque le Comité identifie des événements, activités ou projets susceptibles d'entraîner la dégradation d'un bien, il peut inviter l'État partie concerné à lui soumettre un rapport d'état de conservation.

Lorsque les dommages constatés menacent la préservation du bien, le Comité décide de placer le bien sur la liste du patrimoine en péril. Dans l'éventualité d'un dommage irréparable de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, le bien peut être exclu de la liste du patrimoine mondial.

➔ **Rapports périodiques**

Les Etats sont astreints à rendre compte au Comité des différentes avancées en matière de préservation et de valorisation effectives sur chaque bien. Cet exercice d'auto-évaluation est reconduit à intervalle moyen de 6 ans.

« Les études d'impact sur le patrimoine mondial constituent une des priorités les plus cruciales de cette Convention. »

Centre du Patrimoine Mondial, 20 nov. 2015





Un cadre réglementaire national cohérent avec la Convention

→ une approche globale

→ *la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique*

→ *les paysages importants du point de vue historique, culturel et archéologique*

→ *concerne l'ensemble des patrimoines bâtis, paysagers et*

naturels

→ procédures distinctes pour les plans, programmes et les projets

→ dans le respect des engagements de la Convention

au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national





Un cadre réglementaire national cohérent avec la Convention

→ une notion de valeur présente mais peu courante

« une description [préalable] des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone »

→ pas d'objectifs de préservation opérationnels

→ La VUE peut-elle être objectivée ?



Guide études d'impact éolien

Objectifs de l'étude sur le patrimoine mondial : Prise en compte de la V.U.E

L'Etat transmet au porteurs de projet :

1. La déclaration de Valeur Universelle et Exceptionnelle
2. Le dossier de candidature

Au niveau local,

la DREAL, la DDT (ou DDTM),

la DRAC, l'UDAP

et le CAUE

= les interlocuteurs privilégiés pour les études paysagères et patrimoniales.



Guide études d'impact éolien

Objectifs de l'étude sur le patrimoine mondial

Trois concepts d'intégrité peuvent être dégagés :

- l'intégrité de composition qui comprend le monument principal et ses annexes ;
- l'intégrité visuelle ;
- l'intégrité fonctionnelle qui concerne essentiellement les paysages culturels et les paysages urbains.

L'Etat doit donner les clés de lecture pour apprécier l'intégrité du bien et sa traduction dans l'espace.



Guide études d'impact éolien

L'étude d'impact sur la valeur universelle et exceptionnelle et son intégrité doit être menée au sein de différentes aires : **éloignée (l'aire d'influence paysagère), rapprochée (zone tampon) et immédiate (zone du bien) ;**

- **L'analyse qualitative se base essentiellement sur les photomontages.** Vues sortantes et vues rentrantes + **coupes de terrains**
- **Prendre en compte les effets cumulés**
- **bien argumentée** sur les effets produits du projet éolien sur le bien inscrit au patrimoine mondial, et ce à la lumière des critères ayant permis l'inscription du bien
- **Se baser sur les données existantes aux niveaux international et national** : la déclaration de Valeur Universelle et Exceptionnelle (VUE)
- **Les DREAL, DDT, DRAC, UDAP et CAUE sont les interlocuteurs privilégiés** pour les études paysagères et patrimoniales.



Cahier des charges de l'étude d'impact sur la VUE

1 - rappeler les valeurs et concepts de références exprimés par la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

VUE et valeurs essentielles des critères

2 - proposer une typologie des attributs physiques majeurs de la VUE en fonction de leur contribution à la VUE du bien

éléments bâtis, constructions paysagères ponctuelles ou étendues.

Exemple « Coteaux, maisons et caves de Champagne » :

*le bien est constitué de **3 « ensembles »** soit le bassin d'approvisionnement que forment les coteaux historiques et emblématiques, les unités de production (les caves souterraines) et les espaces de commercialisation (les maisons de Champagne), ces trois ensembles représentent chacun une facette fonctionnelle du paysage culturel.*



Cahier des charges de l'étude d'impact sur la VUE

3 - évaluer les sensibilités de chacun des attributs physiques identifiés

Apporter un argumentaire précis qui justifie du niveau de sensibilité attribué. Les sensibilités pourront être estimées selon :

- les caractéristiques de l'attribut

Quelles sont les caractéristiques (topographie, dimensions, textures, ouverture...)? L'attribut contribue-t-il à un ensemble bâti ou paysager ou est-il isolé ? Observe-t-on une composition paysagère, des perspectives ou une scénographie de l'attribut par rapport au paysage environnant ? Les attributs physiques du bien sont-ils interdépendants ? Sur quels attributs ou caractéristiques du paysage s'appuie la composition ? Le paysage ou l'attribut est-il plutôt « ouvert » ou « introverti »?

- sa contribution à la VUE du bien :

L'attribut est-il un élément qui participe à la reconnaissance internationale du bien ? Cet attribut est-il majeur pour la reconnaissance et la préservation de la VUE ?

4 - définir des principes/objectifs de préservation de la VUE aux échelles concernées :

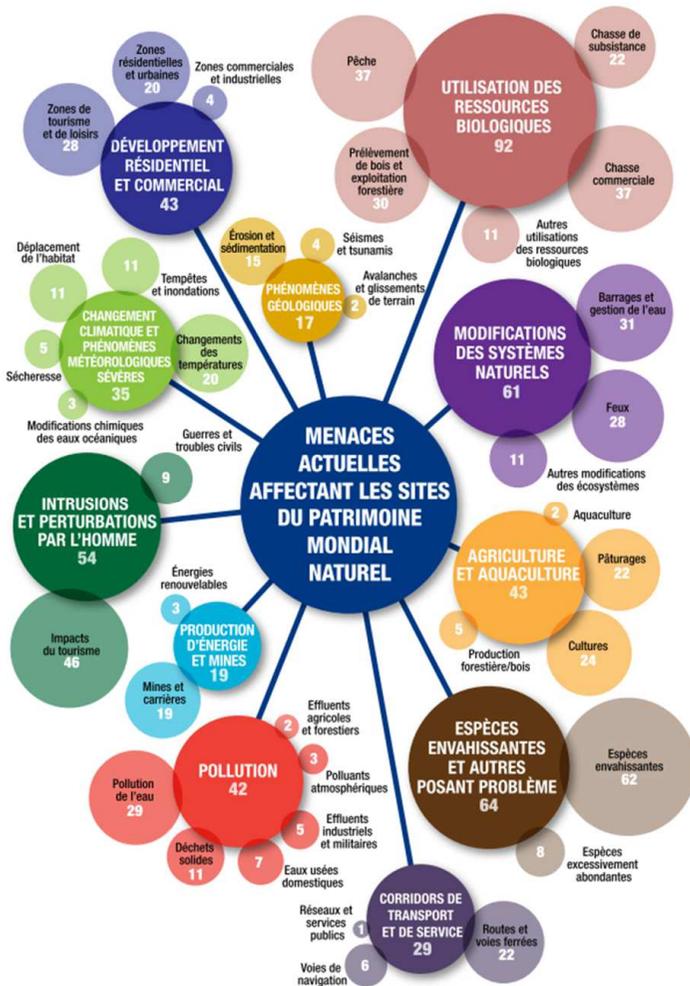
Définir **différentes échelles** :

- l'élément ou de l'ensemble bâti
- la zone cœur du bien et/ou du paysage d'approche du bien.



Cahier des charges de l'étude d'impact sur la VUE

Canevas à intégrer aux plans de gestion



Sur quoi repose la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien ? Comment s'exprime-t-elle spatialement, quels en sont les attributs physiques et quels sont les liens entre les attributs?

Le projet ou la menace sont-ils de nature à modifier un ou plusieurs attributs du bien ? Quelle est la contribution à la VUE du bien de cet attribut (ou cet ensemble d'attribut ?

L'authenticité et/ou l'intégrité (tous les attributs sont présents et en bon état) du bien est-elle menacée ?

Est-il possible d'envisager une solution alternative afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts sur la VUE du bien ?



Intégrer des objectifs de préservation opérationnels aux plans de gestion

Privilégie la méthode plutôt qu'une réforme réglementaire

Définition d'objectifs de préservation et du cahier des charges de l'étude d'impact PM



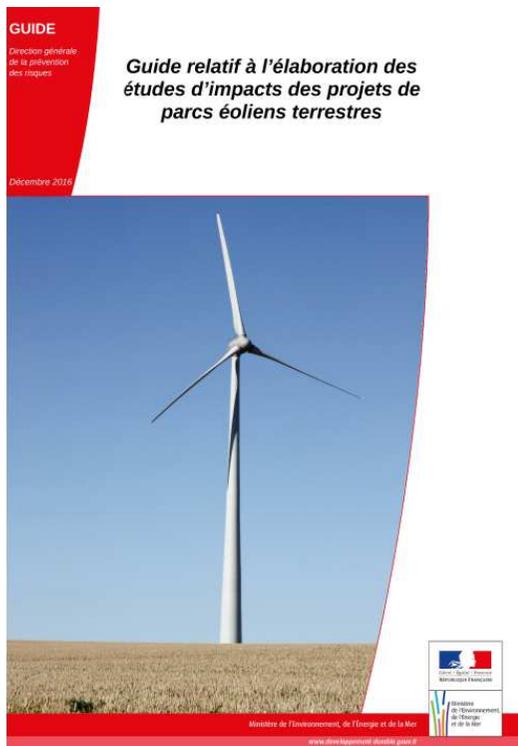
Intégration au sein des plans de gestion



Porter à connaissance des documents réglementaires loi LCAP (2016)



Information systématique dans le cadre des études d'impact





Le développement de l'éolien un enjeu national

enjeux

- ✦ Concilier préservation des biens du patrimoine mondial et développement des énergies renouvelables
- ✦ Etre en mesure de démontrer pourquoi, comment et dans quelles conditions un projet éolien serait susceptible de porter atteinte à la VUE d'un bien
- ✦ Disposer d'une doctrine et d'une expertise technique solides

expériences

- ✦ Aires d'influence Paysagère adoptées : Mont Saint-Michel et sa baie
Basilique et colline de Vézelay
Coteaux, maisons et caves de Champagne
- ✦ Etudes d'impact sur la VUE de projets éoliens : Saline royale d'Arc-et-Senans
Basilique et colline de Vézelay
Coteaux, maisons et caves de Champagne
- ✦ Projets éoliens et projets patrimoine mondial : Plages du débarquement
Sites mémoriels de la Grande Guerre
Forteresses de montagne de l'Aude



L'Aire d'influence paysagère





L'Aire d'influence paysagère



-  Bien_UNESCO
Basilique et colline de Vezelay
-  Zone tampon du Bien_UNESCO
-  Monuments historiques
-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  CCAVM
-  Communes
-  Départements



L'Aire d'influence paysagère

Objectifs de l'étude AIP :

- Concilier la protection du bien et le développement éolien
- Caractériser et « spatialiser » la Valeur Universelle et Exceptionnelle du bien
- Améliorer la prise en compte de la Valeur Universelle et Exceptionnelle dans les dossiers d'étude d'impact
- Doter les services de la DREAL d'une étude robuste pour instruire les demandes d'autorisations

Démarche de l'étude AIP :

- Traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien
- Identification et analyse des vues entrantes sur le bien
- Identification et analyse des vues sortantes depuis le bien



L'Aire d'influence paysagère

Traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle :

Intégrité paysagère de la colline

➔ Recensement des lieux ayant une signification au regard de la Valeur Universelle et Exceptionnelle du bien

➔ Analyse des points de vue depuis les terrasses de la basilique, le cimetière et les remparts (lieu de contemplation)





L'Aire d'influence paysagère

Traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle :

un haut lieu de spiritualité et de pèlerinage

➔ Recensement des lieux ayant eu un lien avec le pèlerinage au Moyen-âge (Chemin de St Jacques de Compostelle, croix, montjoies, églises, abbayes, villages, axe historique Nord).

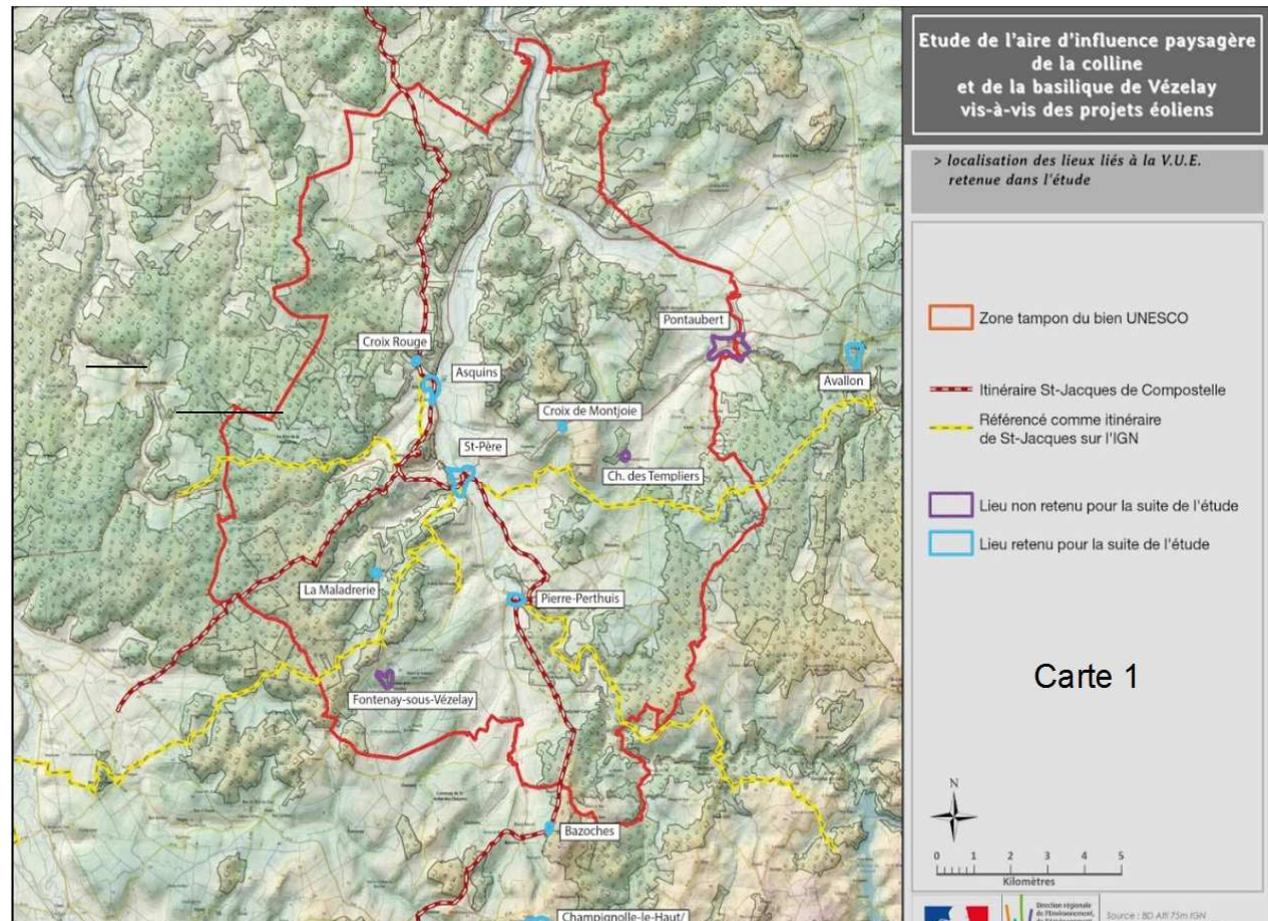




L'Aire d'influence paysagère

➔ Recensement des lieux en lien avec la pratique de pèlerinage

- l'axe Nord depuis Paris vis Asquins présente une dimension historique majeure
- la madeleine et l'église d'Asquins sont inscrites au titre des Chemins de St-Jacques

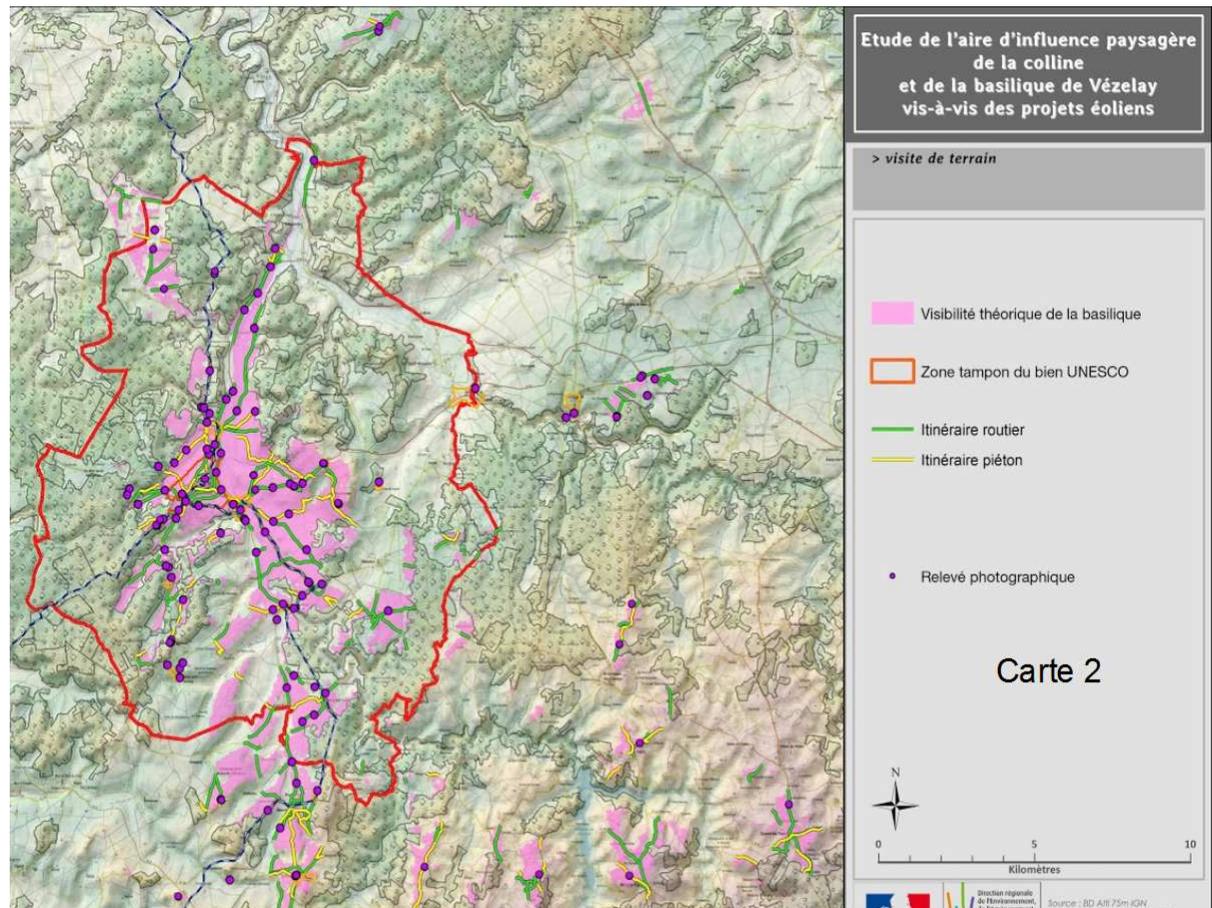




L'Aire d'influence paysagère

➔ Analyse des « vues entrantes »

- points de vue sur la colline et basilique (« où l'on voit Vézelay »): **zonage en rose**
- sélection de points de vue représentatifs

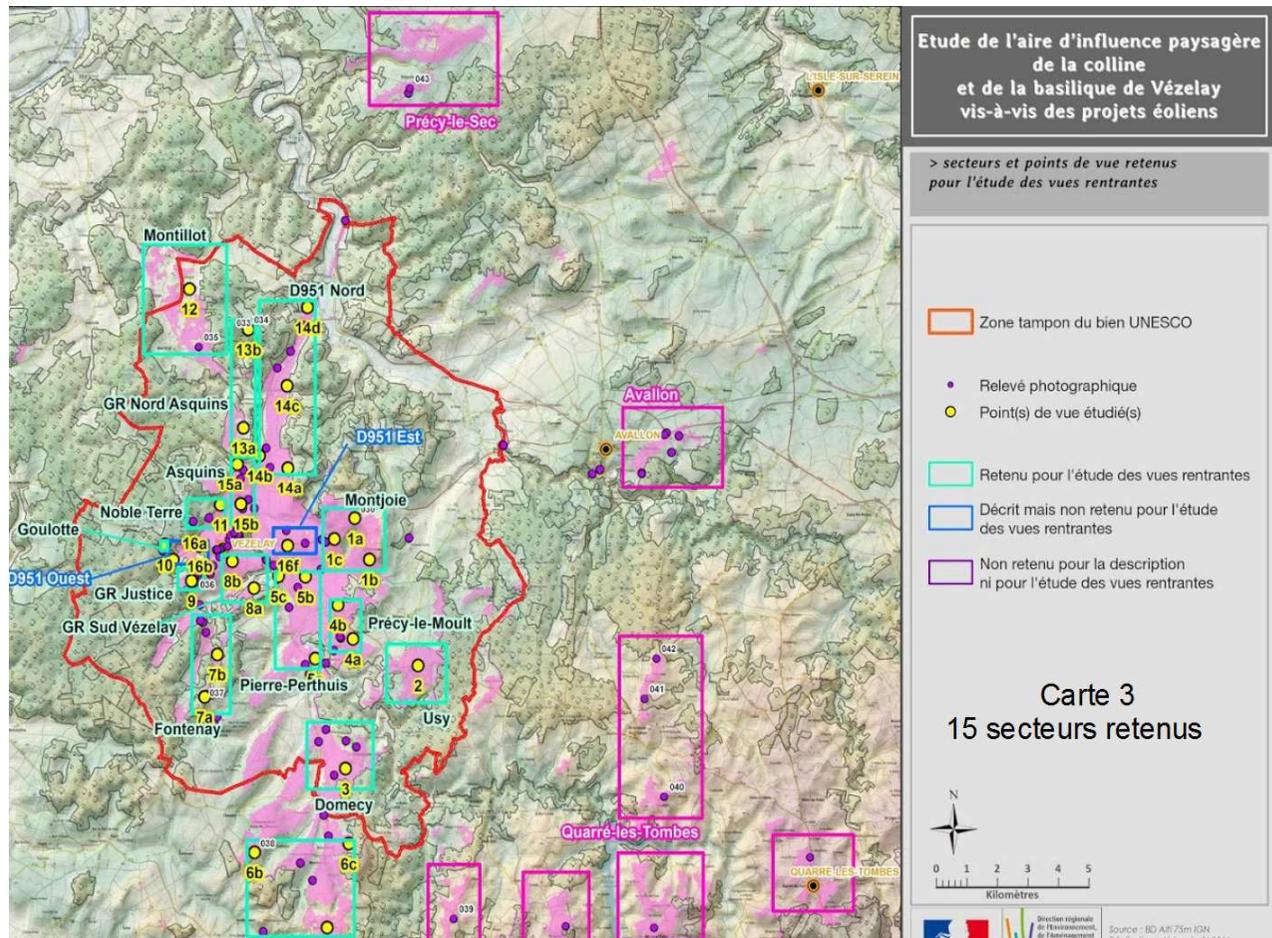




L'Aire d'influence paysagère

➔ Analyse des « vues entrantes »

- points de vue sur la colline et basilique (« où l'on voit Vézelay »): zonage en rose
- sélection de 30 points de vue **représentatifs pour 15 secteurs**

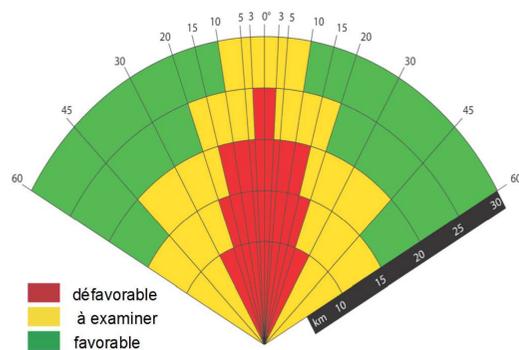




L'Aire d'influence paysagère

➔ Analyse des « vues entrantes »

- définition de la sensibilité à l'implantation de l'éolien à partir d'une approche géomatique et de **simulations photographiques**



Secteur GR Justice (sensibilité forte)



Parcs [a], [b] Les éoliennes viennent d'une part modifier les rapports d'échelle avec les reliefs environnants la basilique et d'autre part, modifier la focalisation vers la basilique.

Parc [c] Les éoliennes présentent un risque de visibilité dans le champ visuel de la basilique, avec un risque de dénaturation de la focalisation vers la basilique.

Parc [d] Si la basilique elle-même masque une partie des éoliennes, celles-ci présentent un risque de visibilité dans le champ visuel direct de la basilique.





Arc-et-Senans

projet éolien



Saline royale d'Arc-et-Senans

De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène



Arc-et-Senans

- ➔ éléments d'intégrité ?
- ➔ éléments d'authenticité ?
- ➔ échelles et attributs ?
- ➔ références historiques, géographiques ?
- ➔ ambiances ? contrastes ?
- ➔ structures ? dimensions ?
- ➔ éléments manquants ?



Saline royale d'Arc-et-Senans

De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène

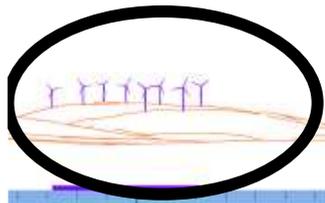


Arc-et-Senans





Arc-et-Senans



Clocher
d'Arc-et-Senans





Arc-et-Senans

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle



Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés

La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants

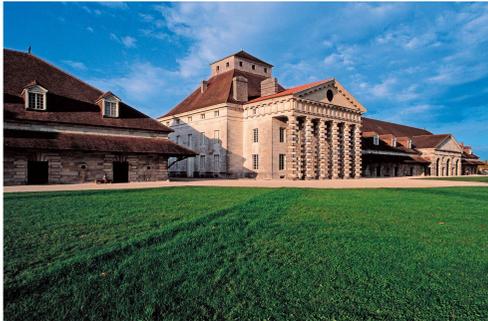
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument
- Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Arc-et-Senans

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle

- Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés



La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants

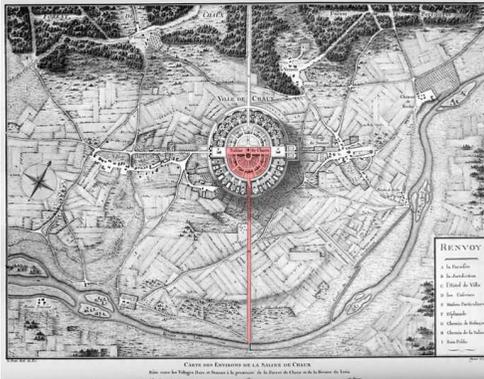
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument
- Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Arc-et-Senans

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle

- Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés
- La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants



L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument

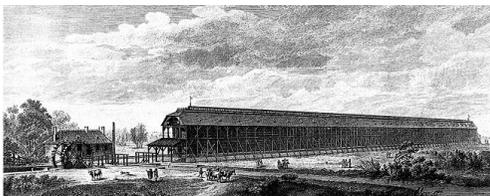
Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Arc-et-Senans

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle

- Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés
- La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument

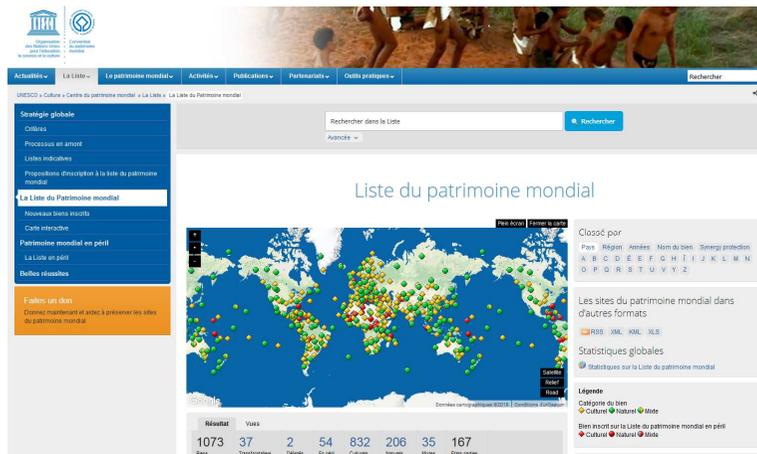


Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Documentation et sites utiles

whc.unesco.org/



www.assofrance-patrimoine mondial.org



La France compte à ce jour 43 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis 2007, l'Association des biens français du patrimoine mondial réunit les gestionnaires de **biens français inscrits** sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO soucieux d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de leurs biens, de prendre part aux réflexions relatives aux politiques publiques conduites en France et de coopérer avec tous les sites culturels et naturels de la communauté internationale qui constituent un patrimoine universel, tout en œuvrant pour leur promotion.



<http://extranet.patrimoine mondial.din.developpement-durable.gouv.fr>



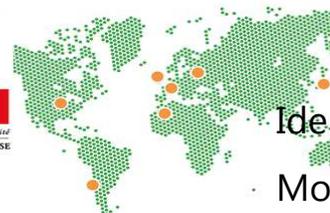
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.



Patrimoine mondial en France

Réseau - Patrimoine Mondial

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Identifiant : **patrimoine mondial**

Mot de passe : **extra@patrimoine mondial**



Documentation et sites utiles

➔ Textes fondamentaux

WHC.17/01
12 juillet 2017

Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

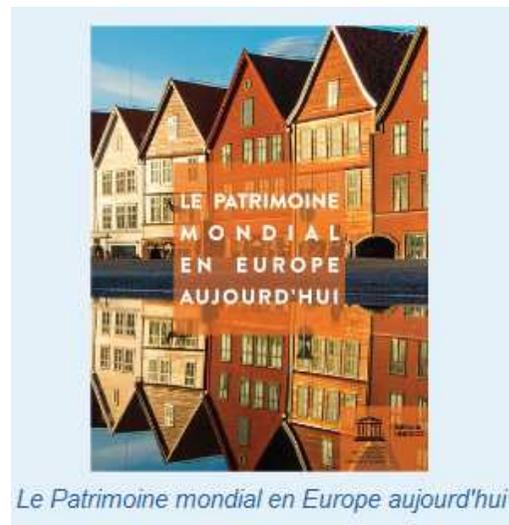
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA
PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL



CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine



Le Patrimoine mondial en Europe aujourd'hui



« Comprendre le patrimoine mondial en Europe et Amérique du Nord », Cahiers du patrimoine mondial n°43



Documentation et sites utiles

Documentation du MTES

disponibles sur l'extranet « patrimoine mondial »



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Patrimoine mondial en France

PATRIMOINE MONDIAL AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Un réseau d'acteurs au service de territoires d'exception

Le contenu de cet ouvrage est actualisé sur le site <http://extranet.patrimoine mondial.din.developpement-durable.gouv.fr>



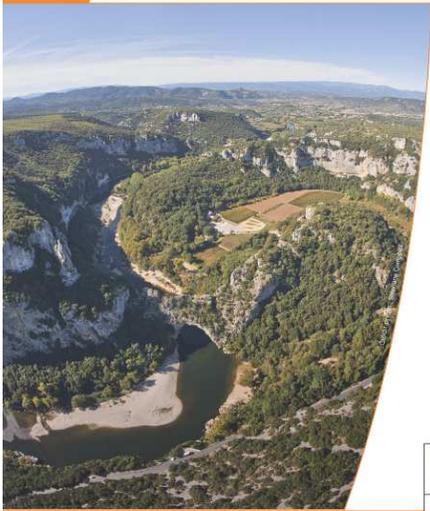
Janvier 2017



Sites classés, Grands Sites de France
Sites inscrits au Patrimoine mondial

Des outils pour préserver, gérer et mettre en valeur des sites et territoires d'exception

Janvier 2018




Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Sites listed and classified,
'Grands Sites de France'
and World Heritage Sites:

Tools to protect, manage and promote outstanding sites and territories

January 2018




Un portail **extranet** pour le réseau des acteurs du



Patrimoine mondial en France



<http://extranet.patrimoine mondial.din.developpement-durable.gouv.fr>





Documentation et sites utiles

➔ Études d'impact et patrimoine mondial



ICOMOS

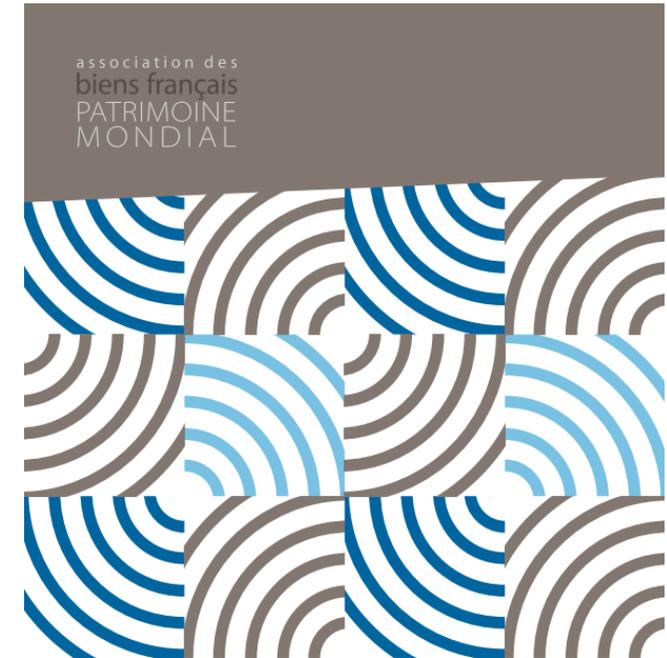
Orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine pour les biens du patrimoine mondial culturel

Une publication du Conseil International des monuments et des sites
Janvier 2011



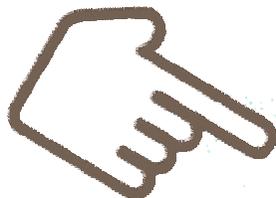
NOTE CONSULTATIVE DE L'UICN SUR
LE PATRIMOINE MONDIAL :
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

18 novembre 2013



**TERRITOIRES D'EXCEPTION ET
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Actes du séminaire du 25 janvier 2017



<https://whc.unesco.org/en/news/1759/>

Merci de votre attention

